AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3453
FR0000060402-FS0984

14 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALBIOMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2021, complété notamment par un courrier reçu le 13 décembre, la société Brown Capital Management, LLC (1201 N. Calvert Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 1 611 995 actions ALBIOMA[1] représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALBIOMA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 12 décembre 2021, pour le compte desdits fonds et clients, 2 232 815 actions ALBIOMA[3] représentant autant de droits de vote, soit 6,97% du capital et des droits de vote de cette société[4].

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à cette date, 238 006 actions ALBIOMA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 31 641 910 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 215 134 actions ALBIOMA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[4] Sur la base d'un capital composé de 32 052 047 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.